



1. Personnes présentes

Voir liste de présence séparée

2. Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion précédente
2. Suivi du Pilier social
3. Conseil des Ministres : budget 2018
4. Divers

3. Compte rendu de la réunion

Préambule :

- a) Des excuses sont adressées aux participants présents pour les différents problèmes d'organisation ayant perturbé le début de la réunion.
Le SPP-IS veillera à améliorer, pour la prochaine réunion, le timing d'envoi des invitations avec toutes les informations utiles.
- b) La bienvenue est souhaitée à Monsieur Jeroen Horemans, Conseiller au sein du cabinet de la Secrétaire d'état en charge de la lutte contre la pauvreté, Mme Zuhail DEMIR.
- c) Un feedback est donné sur les réunions du Groupe de travail Prévention du Sans-abrisme, créé à la demande du Front Commun SDF et approuvé par la Plateforme belge lors de sa réunion du 19 juin 2017.
 - Lors de la première réunion tenue le 13 juillet 2017, il a été convenu de préparer des recommandations basées sur des situations concrètes et constatées sur le terrain, pouvant déboucher sur des mesures améliorant la prévention du sans-abrisme.
 - Ces constats seront établis par Régions. Des volontaires sont identifiés chargés de collecter les informations via un template que le SPP-IS aura élaboré. Pour la Flandre Mme Kristien Verbeken, s'est proposée comme personne de contact ; elle passera le relais par la suite à Danny Lescauwet du Steunpunt SAW. Pour Bruxelles Annette Perdaens et Nicole Mondelaers de La Strada collecteront et synthétiseront les informations reçues.
 - Le 13 septembre 2017, les premiers constats faits par les partenaires flamands et bruxellois ont été présentés.
 - Prochaine réunion prévue le 12 octobre 2017. Les partenaires wallons, via Vincent Lorge du Relais social de Charleroi et le SPPIS, via Fabrizio Leiva-Ovalle, présenteront des constats à leurs niveaux.
 - Une synthèse des constats sera présentée lors de la réunion de Plateforme belge du 14 décembre 2017 en vue d'obtenir validation pour envoi à la CIM – Politique urbaine, Intégration et Logement.
 - BAPN remercie les initiateurs de ce groupe de travail et le SPPIS pour le suivi qu'il lui donne.

3.1 Compte rendu de la réunion précédente

Le PV est approuvé.

3.2 Suivi du Pilier social (Josée Goris, SPP-IS. Voir Présentation en annexe).

Pour rappel, le 26 avril dernier, le Parlement européen a lancé le Socle européen des Droits sociaux solides. Celui-ci a pour but de renforcer les droits sociaux de façon à avoir une incidence positive sur la vie des personnes à court et moyen terme et à soutenir la construction européenne au 21^{ème} siècle.

Partant de cela, la Commission Européenne a émis des recommandations et a indiqué la direction à suivre pour renouer avec la convergence vers de meilleures conditions de vie et de travail dans tous les Etats membres qui souhaitent y prendre part.

Un document de travail a été élaboré. Il reprend :

- Les fiches par principe
- Un tableau de scores
- Un rapport de consultation

1) Les principes

Le pilier social comprend vingt principes réparties en en trois catégories.

- Egalité des chances et accès au marché du travail
- Conditions de travail équitables
- Protection sociale et inclusion

2) Le tableau des scores

Ce tableau de bord social permettra de suivre les évolutions et les résultats dans l'ensemble des pays de l'EU.

3) Rapport de consultation.

La consultation de tous les acteurs se déroulera en deux étapes.

Pour la première étape, la Commission a lancé une consultation auprès des partenaires sociaux afin de recueillir leur point de vue sur l'orientation possible de l'action de l'Union en faveur de l'accès adéquat de tous les citoyens (et ce quelle que soit la forme de leur emploi) à la protection sociale et aux services à l'emploi.

La deuxième phase de consultation sera lancée cet automne.

Des directives seront rédigées afin de :

- Mettre en avant le respect l'équilibre entre le travail et la vie privée (en prévoyant des normes minimales pour les congés pour la parentalité, la paternité et les soins, ...)
- Mettre l'accent sur l'accès à la protection sociale (protection sociale pour le plus grand nombre de personnes possible, y compris les emplois indépendants et atypiques)
- Promouvoir l'information par écrit des aspects essentiels de la relation de travail au début d'un emploi
- Clarifier le contenu de la directive sur les heures de travail (fondé sur la jurisprudence)

Les étapes suivantes :

Le 17 novembre 2017, aura lieu le sommet Social sur la promotion d'une croissance et des emplois équitables. Cela se concrétisera par la Proclamation interinstitutionnelle du Parlement européen, du conseil et de la commission. Il sera question de la situation de l'Union pour 2017

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de la discussion :

- BAPN a réagi au niveau de l'évolution du pilier social. Il y a lieu de voir l'approche économique et les droits sociaux. Il faut renseigner les indicateurs utilisés. Le pilier social ne doit pas rester au niveau des principes. Le constat est que le pilier social accorde trop peu d'importance aux personnes qui sont en pauvreté.
- Texte de BAPN : *Un pilier social de Droits Sociaux: la dernière chance pour une Europe sociale ?* disponible via [ce lien](#)
- Caritas représenté par Patrick De Bucquois met l'accent sur le discours de Junker. Ce dernier insiste sur le fait que le pilier social sera d'application pour tous les pays de l'union européenne. Les pays qui freinent seront invités à revoir leur point de vue. Junker a présenté un sixième scénario et aussi évoqué le cas du dumping social.
- Bruno Vinikas rappelle la problématique des travailleurs détachés. Cette matière est un problème européen. Des discussions à ce sujet sont en cours.
- Julien explique que le 18 octobre 2017 aura lieu une réunion avec le Comité de Protection Social qui analysera tous les indicateurs (Programme de travail du SPC –[seulement en anglais](#)). Une proposition pourrait être de réaliser un benchmarking européen.
- Une attention sera aussi portée sur la thématique du revenu minimum. Les différents indicateurs seront analysés par les différents états membres. Tous seront concernés : les pays actifs dans la réalisation du pilier social comme ceux qui s'y sont engagés faiblement.
- Etant donné que les différents indicateurs donnent des éléments sur la politique menée par les Etats, certains indicateurs devront être plus développés. Et notamment, il faudra examiner de plus près la politique de lutte contre la pauvreté (écart entre la pauvreté matérielle et sociale, personnes qui vivent dans un ménage sans revenu du travail, taux de couverture des allocations sociales, durée de la pauvreté, ...).
- L'application des piliers sociaux pourraient garantir une vie plus humaine pour tous les citoyens européens. Ces indicateurs pourraient être aussi une étape importante pour les discussions concernant le Revenu minimum garanti.
- Le SPP-IS, BAPN et EMIN prendront l'initiative de réunir les administrations qui sont dans leur pays responsable pour l'octroi du revenu minimale afin de discuter pour améliorer leur système, le mécanisme de suivi, basé sur le dialogue, de l'agenda social de l'Europe. Les administrations concernées dans les Etats membres chargées de suivre les mesures au niveau national se réuniront dans le futur. Fons Leroy (VDAB) qui est actuellement président du PES (Employment Services) sera présent.
- L'utilisation d'un tableau de score permettra une approche commune pour mesurer les différents critères. Tous les revenus minimum seront comparés en Europe.
- Jean Peeters suggère de prévoir un « revenu » minimum pour les se trouvant à la rue (et ce quelle que soit l'origine du sans-abri). Cette « allocation » pourrait être prise en charge par l'Union européenne via une cotisation de tous les pays. Cela pourrait ainsi contribuer à la diminution du nombre de personne arrivant en Belgique. Il pourrait aussi y avoir moins d'agression.
- Julien Van Geertsom fait remarquer que l'établissement du socle du pilier social est déjà un pas en avant. Il n'est pas favorable à une allocation spécifique pour les sans-abri. Il préconise plutôt d'investir dans des actions pour les faire sortir de la rue (Housing first,...)
- Bruno Vinikas est étonné car il croyait que l'on était déjà bien avancé en Belgique et que l'on disposait d'informations. Il se pose aussi la question de ce que cela va apporter de plus.

- Le socle du pilier social est une convention entre les vingt-sept pays de l'Union européenne. C'est une approche systématique. Il y aura une manière commune de mesurer les critères. Et cela permettra une comparaison entre les « bons » et les « mauvais » élèves. En outre, des avis et des expériences pourront aussi être partagés.
- Laurence Noël de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles attire l'attention sur le « non take up ». Elle constate de plus en plus de dégradation de la vie des familles. Des indicateurs basés sur le [EU-SILC](#) ont déjà utilisés à Bruxelles. Mais ce n'est pas suffisant pour faire une analyse correcte.
- Josée Goris fait remarquer que le travail d'analyse doit encore être effectué. Il faudra voir si l'on atteint bien le groupe cible.
- Jeroen Horemans souhaite avoir des explications sur le taux de couverture. La plupart des éléments sont basés sur les indicateurs EU-SILC ? Oui en effet, Répond Josée Goris : Les indicateurs et les choix posés sont basés sur EU-SILC.
- Patrick De Bucquoi fait remarquer que le « non take up » est opposé à l'activation. Il pose la question de savoir ce que l'on demande aux personnes sans emploi de faire pour accéder au milieu du travail. Comment va-t-on toucher ce groupe ?
- Luc du Front commun SDF rappelle [la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers](#) . Les personnes non reconnues et qui bénéficie du RIS encourent le risque de recevoir un ordre de quitter le territoire après le délai de 3 mois. Elles ne se font donc pas connaître à l'Office des étrangers et se retrouvent sans-abri.
- BAPN ainsi que plusieurs autres associations sont favorables à l'octroi d'une adresse de référence. Le Premier Ministre, Charles Michel, va organiser une réunion le 26 octobre prochain pour discuter de cette thématique. Les administrations et les cabinets Jambon, Demir et Ducarme ont collaborés pour une nouvelle circulaire.
- [Le réseau EMIN](#) va essayer de sensibiliser les partenaires sur la problématique du revenu minimum dans les pays de l'EU. Une grande campagne d'information et de sensibilisation sera réalisée. Les points suivants seront mis en avant :
 - Demande de création d'un fonds européen
 - Lutte contre la pauvreté
 - Rédaction d'une directive (trouver la base légale dans les textes européens)
- Pour Julien Van Geertsom, il y a une évolution européenne concernant l'agenda développement urbaine. Il existe un partenariat Politique urbaine – lutte contre la pauvreté. La Belgique et la France ont créé un partenariat où des régions et des villes telles que Paris, Lille, Kortrijk, des villes d'Allemagne, de Pologne, ... sont représentées. Une réunion sera organisée les 21 et 22 septembre à Lodz en Pologne et ce pour discuter le plan d'action de ce partenariat selon les quatre axes suivants :
 - La lutte contre la pauvreté des enfants
 - La lutte contre pauvreté des quartiers
 - Le sans-abrisme
 - La thématique des ROM
- [Le plan d'action](#) est disponible sur le site du SPP IS et à consulter via le lien

3.3. Conseil des Ministres : Budget 2018

Le premier Ministre avait proposé d'organiser des conseils des Ministres à thèmes. Un des thèmes proposés concernait la pauvreté. Finalement c'est un Conseil de Ministres thématique sous le titre : [Des réformes ambitieuses pour doper l'emploi, le pouvoir d'achat et la cohésion sociale.](#)

[EN NL](#)

Les points suivants ont été soulevés et des mesures ont été prises.

- Fiscalité (tax shift, pouvoir d'achat, réforme de l'impôt des sociétés, réforme de la fiscalité sur l'épargne, harmonisation des coûts professionnels forfaitaires, ...)
- Compétitivité et travail (chômeurs, secteur de la construction, travail des jeunes 18-21 ans, pacte d'investissement, réforme du partenariat public, ...)
- Cohésion sociale et lutte contre la pauvreté (augmentation des pensions minimum, introduction d'une pension partielle, ...)
- Introduction du 2^{ème} pilier pour les indépendants (le travailleur choisi lui-même de mettre en place le 2^{ème} pilier pour sa pension) Quid du 3^{ème} pilier ?
- Bien-être au travail (engagement d'un coach-burnout dans les entreprises de plus de 100 travailleurs, respect vie privée en dehors des heures de travail,....)
- Augmentation des allocations
- Lutte contre le surendettement (mesures plus strict pour l'octroi de crédit)
- Couverture sociale pour demandeur d'emploi avec un léger handicap
- Attribution automatique des droits
- Augmentation de l'aide aux CPAS
- Programme complémentaire pour le FEAD
- Formation par le travail
- Plan handicapé (10 ans d'attente avant octroi d'une allocation)
- Audit des centres de santé
-

Les remarques suivantes ont été formulées à l'issue de la présentation des slides.

- Trop d'informations ont été communiquées. Il n'est pas possible à ce stade de bien analyser toutes les propositions du gouvernement. Les mesures proposées touchent beaucoup de secteurs et ce malgré le fait que toutes les propositions soient liées entre-elles.
- Un point a quand même attiré l'attention. Le gouvernement promet d'augmenter les allocations. Les montants prévus sont dérisoires par rapport aux autres projections des années précédentes.
- Des réductions budgétaires sont réalisées en défaveur du SPP IS. Cela engendrera des problèmes et aura un impact sur les missions de SPP IS. Le gouvernement base ses calculs sur le fait que la crise de la migration sera passée et engendrera des dépenses en moins. Le comité de direction du SPP IS va proposer d'autres chiffres afin de mieux éclairer le Gouvernement.
- La volonté d'attribuer automatiquement les droits est claire mais il y a encore beaucoup de travail à réaliser en la matière. C'est une des priorités de notre secrétaire d'Etat (exemple : fonds mazout, lutte contre la fracture numérique par tarif social téléphonie ou internet, ...).
- Il en ressort que le gouvernement n'a que pour objectif la maîtrise du budget tout en faisant des choses qui ont un impact budgétaire. La politique que le gouvernement veut mener n'est pas en adéquation avec nos objectifs de lutte contre la pauvreté. Il y a donc lieu d'être attentif à toutes les propositions faites. On pourrait passer à côté de décisions qui ne permettraient plus de lutter contre la pauvreté.
- Liliane Coccozza de l'Union professionnelle Francophone des Assistants Sociaux, attire l'attention sur le fait qu'il n'y aura plus de nomination dans la fonction publique. De nombreux assistants sociaux ne sont pas nommés et donc pas assermentés. Il en découle un problème au niveau des responsabilités. Certains veulent même s'installer comme indépendants ; ce qui entraîne une insécurité du statut d'assistant social.

- BAPN fait remarquer que les chiffres ne mettent pas suffisamment l'accent sur la lutte contre la pauvreté. Il serait intéressant de savoir si une étude concernant la qualité des services publics au sujet des droits des pauvres a été réalisée. Cela permettrait de fournir toutes les informations concernant les droits afin que l'aide arrive directement aux pauvres. Il faut donc investir plutôt sur les personnes que sur les institutions.
- Patrick De Bucquoi rappelle aussi le rôle et l'importance de la première ligne (acteur de terrain, association). Il suggère aussi qu'il y a un grand risque de privatiser l'aide sociale.
- Jean Peeters fait la constatation que les assistantes sociales sont débordées. Les managers des CPAS donnent des instructions très claires et obligent à ne pas respecter les lois (notamment en matière d'obligation alimentaires, de l'adresse de référence, obligation de travail sans intervention dans les frais de déplacement, contrôle des extraits de compte pour vérifier les dépenses du bénéficiaire,...). Beaucoup d'assistantes sociales non nommées n'osent pas s'opposer aux pressions exercées par la hiérarchie.
- Julien Van Geertsom informe qu'il existe une [Charte de l'assuré sociale](#). Plusieurs études ont été réalisées. Parmi elles, une étude concernant [l'accueil dans le CPAS](#). Certains problèmes ont été détectés. Un rapport a été transmis au ministre. Le fédéral peut inciter les CPAS à améliorer l'accueil mais rien ne peut être imposé. Les communes ont aussi leurs mots à dire mais n'ont pas encore réagi. La seule possibilité d'action du SPP IS est la récupération des montants payés à tort. On ne peut pas obliger un CPAS à fournir de l'aide à une personne dans le besoin. Uniquement le tribunal de travail est compétent. Nous devons avoir à notre disposition plus d'instruments permettant le contrôle. Dans un esprit de transparence, [les rapports des contrôles effectués par les inspecteurs de SPP IS](#) se trouvent sur le site internet et sont disponibles à tous. La mentalité de la société a tendance à s'endurcir ; les allocataires sociaux sont plutôt vus comme des fraudeurs potentiels. Le bénéficiaire lésé peut aussi réagir et faire intervenir le tribunal du travail.
- Brigitte Plumet – AVIQ informe l'assemblée qu'une réunion de travail a eu lieu à Namur. Les thèmes suivants **ont été abordés** :
 - La santé : installation des médecins en zones rurales
 - Alimentation : développement des épiceries sociales
 - Politique familiale : l'AVIQ intégrera prochainement les « allocations familiales ». Cela représente un tiers du budget de la Région wallonne
 - Mobilité : soutien à la création des autoécoles solidaires

La publication du compte rendu de cette réunion aura lieu en octobre. Les références seront transmises au SPP IS afin d'être incluses dans le PV de la réunion.
- Laurent Noel informe que plusieurs associations ont publié [un livre noir sur les difficultés du justiciable](#). Cette problématique c'est encore aggravée depuis la suppression du *pro-deo*. Un rapport est publié tous les deux ans. La publication de 2016 portait sur le *non take up*. Malgré que les CPAS aient accès à de nombreuses informations, le bénéficiaire doit fournir de plus en plus de justifications. Ce rapport sera présenté lors de la prochaine réunion.
- David Praile de BAPN rappelle que le but de la suppression du *pro deo* a provoqué la chute du nombre des recours. [Un communiqué de presse](#) ainsi que le livre noir sont disponibles sur le site de BAPN.

3.4. Divers

Afin de bien préparer la prochaine réunion et de pouvoir réfléchir à la question du budget 2018, tous les documents nécessaires seront transmis suffisamment tôt.

L'ordre du jour de la prochaine réunion sera :

- Rapport Bruxellois sur la pauvreté.
- Etat des lieux du Plan wallon de lutte contre la pauvreté
- Etat des lieux relatif au projet de Budget fédéral 2018

La prochaine réunion de la plateforme aura lieu le 14 décembre à 13 h 30.
Le lieu de la réunion vous sera communiqué ultérieurement.